arpeje

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Demande de modification de la convention d'accueil

Rappel : Selon le règlement de l'accueil de jour de l'arpeje et le cadre général de la convention d'accueil, tout changement, doit être validé par l'arpeje. Il prendra effet 2 mois après la date de la demande, sauf accord spécifique entre parents et AMF.

Cet avenant est lié au contrat signé le : _____

Nom, prénom de l'enfant : _____

Le changement prendra effet le : _____

Nom, prénom parent 1 : _____

Nom, prénom parent 2 : _____

Changement de la fréquentation :

Horaires **complets**, arrondis au ¼ d'heure	Lundi :
	Mardi :
	Mercredi :
	Jeudi :
	Vendredi :

Autres changements :
Vacances des parents : _____ semaines/an
Vacances de l'AMF : _____ semaines/an
Renégociation des autorisations : oui non

Lesquelles (préciser)?
_____

Remarques :
_____

Lieu, date et signature du parent 1 _____

Lieu, date et signature du parent 2 _____

Lieu, date et signature de l'AMF _____

Lieu, date et signature de la/du responsable de l'AFJ _____